



PROVINCE DE QUÉBEC
École secondaire La Frontalière
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

150

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de monsieur François Lessard, le 17 juin 2021, à 18 h 30, en visioconférence TEAMS.

Présences :

- ▶ parents: François Lessard, Karine Masson, Karo Madore
Maryse Blanchette, Pamela B. Steen.
- ▶ personnels: Sonya Bérubé; Bérangère Dubreuil
- ▶ élève(s):
- ▶ représentants
communauté:
- ▶ directions: Hugues Émond, André Lachapelle
- ▶ secrétaire: Kassandra Côté Charest

Absence(s) :

Gabriel Gilbert et Carl-Olivier Madore, Étienne Gauthier, Sylvain Véronneau; Émilie Vanasse; Élane Desrosiers

MOT DE BIENVENUE

Hugues Émond souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

CE005-20-961ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021
3. Période de questions du public
4. Suivi au procès-verbal du 13 avril 2021
 - 4.1. Calendrier des activités
 - 4.2. Code de vie
5. Rapport annuel 2020-2021 (proposé et adopté)
6. Budget
 - 6.1. Mesures parascolaires 15028
 - 6.2. Poste budgétaire 27000
 - 6.3. Budget école 2021-2022
 - 6.4. Frais chargés aux parents 2021-2022
 - 6.5. Remboursement aux parents
7. Normes et modalités – approbation
 - 7.1. Règles de passation et de classement 2021-2022
8. Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructure du centre de services scolaires des Hauts-Cantons – Adoption Addenda
9. Camp de jour – Entente d'utilisation de locaux et immeubles
10. Information des élèves
11. Information du comité de parents
12. Information de la direction
 - 12.1. Entrée scolaire 2021-2022
13. Information du personnel
14. Correspondance
15. Autres points
16. Prochaine rencontre
17. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de madame Karo Madore, il est résolu d'adopter de l'ODJ tel que proposé.

ADOPTÉE

CE005-20-962

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2021

Modification au Point 8 : L'année suivante au lieu de suivent.

Sur la proposition de madame Karine Masson, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2021 avec la modification mentionnée ci-haut, au point 8.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Calendrier des activités

Monsieur Émond nous présente rapidement les activités du mois de mai et juin. La journée du 22 juin, il y aura plusieurs activités d'organisées et le repas sera gratuit pour tous les élèves.

La journée du 23 juin sera la journée des finissants, qui remplacera le bal. Ce sera une journée réservée pour eux. Sinon, il y aura des évaluations pour les élèves ciblés.

4.2 Code de vie

Nous reconduisons le code de vie avec les quelques changements que nous avons déjà parlés. Les enseignants ont demandé d'avoir un comité pour revoir le code de vie et le code vestimentaire pour l'an prochain.

Une lettre écrite par des élèves nous sera transmise concernant le code vestimentaire. Ils demandent une cohérence à propos des règles, des règlements non genrés et avoir le droit de se vêtir comme ils veulent.

CE005-20-963

5. RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Monsieur François Lessard nous présente le rapport annuel. Ce document représente l'année que nous avons eue et nous invite à le consulter.

Sur la proposition de madame Karo Madore, il est résolu d'adopter ce rapport annuel 2021-2022.

ADOPTÉE

6. BUDGET

6.1 Budget école 2021-2022

Monsieur André Lachapelle nous présente le budget de l'année 2020-2021.

Mesure 15028 des activités parascolaires 2020-2021

Monsieur André Lachapelle nous présente la mesure 15028 du budget parascolaire au montant de 233 020 \$ qui nous détaille avec le document à l'écran. Il nous reste un montant d'environ de 20 000\$ en date du 17 juin, qui retournerait au gouvernement. Ce montant peut varier selon les dépenses entrées d'ici le 30 juin 2021.

Poste budgétaire 27000

Ce poste budgétaire représente l'argent des parents, qui est reporté d'une année à l'autre. Monsieur Lachapelle nous présente le document détaillé. Il nous reste un 94 062 \$ qui sera reporté à l'année suivante. Il reste encore à déduire les montants à retourner aux parents vu les remboursements des activités parascolaires et des voies plein air ou summum.

CE005-20-964

Budget école 2021-2022

Monsieur André Lachapelle nous présente le document du budget à l'écran.

Résolution du budget 2021-2022

Sur la proposition de madame Pamela B. Steen, il est résolu d'approuver le budget de l'année scolaire 2021-2022.

ADOPTÉE

CE005-20-965

6.2 Frais chargés aux parents 2021-2022

Monsieur Émond nous présente les frais détaillés chargés aux parents. Les enseignants demandent le moins possible de matériel didactique. Nos frais sont au minimum le plus possible. Les montants totaux vont varier selon les options choisies. Les mêmes montants se reportent d'une année à l'autre, il n'y pas eu vraiment d'augmentation de matériel, les cahiers sont les mêmes depuis plusieurs d'années.

Considérant les termes de l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit que le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents, dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 - alinéa 2 LIP);

Considérant que les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visés au paragraphe 3 du 1er alinéa de l'article 96.15 LIP;

- Question sur les chandails Summum, ils n'ont pas à en acheter chaque année.

Sur la proposition de madame Karine Masson, il est résolu d'adopter les frais chargés aux parents 2021-2022.

ADOPTÉE

6.3 Remboursement aux parents

Les remboursements seront faits aux parents pour les montants qui n'ont pas été utilisés cette année.

Les remboursements voyages :

Option 1 : L'argent qui est venu des parents sera remboursé à 100%;

Option 2 : Possibilité des levées de fond : Si l'élève est le dernier de la famille à l'école, nous allons le rembourser. Si l'élève a des frères/soeurs, l'argent sera remis à la fratrie;

Option 3 : Si levée de fond commun : Aucun remboursement.

7. NORMES ET MODALITÉS

CE005-20-966

7.1 Règles de passation et de classement 2021-2022

L'évaluation des normes et modalités

Un élève de 1^{re} secondaire doit avoir 60% dans toutes ces matières, mais s'il n'atteint pas le seuil minimal dans les matières de base, l'élève peut redoubler ou aller dans une formation axée sur l'emploi s'il est âgé de 15ans et plus. Les élèves de 3-4 et 5^e secondaire doublent par matière.

Sur la proposition de madame Maryse Blanchette, il est résolu d'approuver ces normes et modalités pour l'année 2021-2022.

APPROUVÉ

8. PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES HAUTS-CANTON – ADOPTION ADDENDA

Nous avons dû changer l'entente suite au déménagement de la salle d'entraînement, il y a eu un renouvellement de l'entente entre le CSSHC et Acti-Sport. Ils ont dû changer cette entente pour cause des coûts, mais chaque partie a encore les mêmes obligations.

L'école donne un montant de 50 000 \$ et Acti-Sport également. Le reste du montant à payer sera déboursé par le centre de service scolaire.

Un montant de 3 572 \$ sera ajouté au montant initial pour le loyer, l'entretien de la piscine et autre, à partir du 1^{er} août et ce jusqu'en janvier 2035, afin de rembourser notre 50 000 \$. Les coûts ne doivent pas dépasser le 150 000 \$ sinon il y aura renégociation.

CE005-20-967

9. CAMP DE JOUR – ENTENTE D'UTILISATION DES LOCAUX ET IMMEUBLES

L'entente avec le camp de jour nous est présentée. Nous allons prêter des locaux spécifiques et des salles de bain également seulement pour les journées pluvieuses. Leurs besoins sont mentionnés et nous allons assurer la conciergerie. L'entente a lieu du 29 juin au 20 août 2021.

Sur la proposition de madame Karo Madore, il est résolu d'approuver l'entente faite avec le camp de jour.

APPROBATION

11. INFORMATIONS DES ÉLÈVES

Aucune.

12. INFORMATIONS DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Lessard nous mentionne qu'il n'y avait pas beaucoup de gens aux dernières rencontres. Il a été question du congrès en mode virtuel du FCPQ et de la pandémie.

13. INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Hugues Émond nous mentionne que c'est son dernier CE et il nous remercie de notre présence. Il a apprécié travailler dans notre milieu, beau soutien.

13.1 Rentrée scolaire 2021-2022

L'entrée scolaire revient à la normale, sans distanciation et sans masque. Sans bulle classe.

14. INFORMATIONS DU PERSONNEL

Bérangère Dubreuil nous mentionne que nous avons eu une belle année malgré tout, nous avons passé au travers.

Sonya Bérubé nous mentionne que les cours à distance ont été difficiles à gérer, plus difficile pour les élèves en difficulté. N'a pas vu vraiment de différence pour les élèves ayant de la facilité, mais ceux en difficulté ne suivaient pas autant. La présence école est importante.

15. CORRESPONDANCE

Aucune.

16. AUTRES POINTS

Aucun.

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 8 septembre 2021. L'entrée administrative sera le 19 août 2021.

CE005-20-968

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Karine Masson, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 48.

ADOPTÉE

Président(e)

secrétaire